



Facturation d un depannage de monte escalier

Par leontine

mon monte escalier est tombe en panne ...donc nous l avons faite dépanner.. 1 ere facture 200euros(forfait dépannage monte escalier meditek bloqué) pour être efficace le dépanneur a installe 2 batteries provisoires ... et précisé il ne vous restera plus que le montant des batteries a régler !
deux jours plus tard il revient fait l'échange de batterie et me re facture 200 euros

les batteries fournies sont :fulbat fph12 35w 9aht2hd et sont dans le commerce a moins de 50 euros pièce!
Suis je en droit d'exiger la facture qu'à régler de dépanneur au fournisseur ???
par avance merci

Par kang74

Bonjour

Si vous pouviez les changer seul, pourquoi ne pas les avoir acheté et changé vous même ?

Je vois rien d'abusif à facturer une marge, un déplacement, du temps de main d'œuvre, la tva etc .
Le remplacement de batterie est bien une prestation de service à part entière .

Donc non, vous n'en êtes en droit de rien quand vous allez chez le coiffeur , vous ne demandez pas les bordereau pour le shampoing, la coloration etc ...
Et pourtant vous seriez bien plus étonné par rapport à ce que vous payez , vous .

Par isernon

bonjour,

la prochaine fois exigez un devis pour ce qui n'est pas prévu dans le contrat d'entretien.

salutations

Par leontine

merci pour vos conseils ! en ce qui concerne le changement personnel des batteries ,je dois dire que lorsque l on a la "chance" d utiliser un monte escalier.... on a aussi généralement un léger handicap qui ne vous permet pas de faire de la mecanique au ras du sol ! mais l'idée était bonne !
Cordialement

Par TUT03

Bonjour

la première précaution est de demander un devis

le fait qu'un commerçant ou un artisan prenne une marge sur ses prestations ou ses ventes constitue le principe même de leur activité sinon comment gagneraient ils leur vie ? ensuite c'est le principe de l'offre et de la demande

si les prestations ou les produits étaient vendus à prix coutant, la marge serait nulle et le professionnel serait alors "un bénévole", c'est un des enjeux du combat des agriculteur en ce moment

il est interdit de vendre à perte, la loi oblige par exemple à vendre les produits alimentaires bruts avec une marge minimale de 10% correspondant aux charges incompressibles pour apporter le produit du producteur au rayon de la grande surface